

Habilitation électrique véhicules et engins B0L et/ou BCL^{HABVEH} et/ou B2L et/ou B2VL – Recyclage

Actualiser ses compétences pour intervenir en sécurité sur ou à proximité de véhicules et engins électriques ou hybrides et maîtriser les prescriptions correspondant aux habilitations B0L, BCL, B2L et/ou B2VL.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Actualiser les connaissances relatives aux dangers de l'électricité et aux risques spécifiques liés aux véhicules et engins électriques ou hybrides.
- Actualiser et renforcer l'application des prescriptions de sécurité correspondant aux opérations confiées.
- Réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique, des travaux d'ordre électrique, des travaux au voisinage et/ou des opérations de consignation selon le ou les indices visés.
- Identifier les évolutions des pratiques et corriger les éventuels écarts constatés.
- Permettre à l'employeur de disposer des éléments nécessaires au renouvellement d'une habilitation adaptée aux missions du salarié.

Public Visé

Personnes intervenant sur des véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride dont la tension est inférieure ou égale à 60 volts et la capacité est comprise entre 180 Ah et 275 Ah

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique, hormis avoir suivi une formation initiale correspondant au(x) indice(s) d'habilitation électrique concerné(s).

Pour rappel :

- Le stagiaire doit être âgé de 18 ans, sauf dérogation.
- Pour les indices B2L, B2VL et/ou BCL, le stagiaire doit disposer des compétences techniques nécessaires à la réalisation des opérations qui lui sont confiées.
- Pour offrir les meilleures conditions de réussite, il est préconisé de savoir lire, écrire et comprendre la langue française.
- Le stagiaire doit être muni des équipements de protection individuelle nécessaires aux travaux pratiques et adaptés aux opérations réalisées.

Les + métier

Formation de recyclage destinée aux personnels amenés à réaliser ou diriger des travaux d'ordre électrique ou non électrique et/ou des opérations de consignation sur des véhicules ou engins électriques ou hybrides. Le parcours est adapté aux indices B0L, BCL, B2L et/ou B2VL visés.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques électriques liés aux véhicules et engins électriques ou hybrides et appliquer les mesures de prévention adaptées.

Exécuter et/ou diriger en sécurité des travaux d'ordre électrique sur des véhicules ou engins électriques ou hybrides dans les limites des indices B2L et/ou B2VL visés.

Réaliser en sécurité les opérations de consignation et de déconsignation correspondant à l'indice BCL, lorsque celui-ci est visé.

Réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique correspondant à l'indice B0L, lorsque celui-ci est visé.

Appliquer les prescriptions de sécurité, utiliser les équipements de protection adaptés et respecter les limites du ou des indices d'habilitation visés.

Parcours pédagogique

Théorie – Tronc commun

- Rappel de la réglementation applicable et de la NF C 18-550.
- L'habilitation électrique : définition, principes et rôle.
- Rappel des différents symboles d'habilitation et de leurs limites.
- Les risques électriques liés aux véhicules et engins électriques ou hybrides.
- Les grandeurs électriques et les plages de tension BT et HT.
- Définition des zones d'environnement électrique et identification des personnels autorisés à y accéder.
- Les responsabilités des différents acteurs.
- Les principes de mise en sécurité et de consignation.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) et les normes en vigueur.
- Le matériel et les équipements de sécurité.
- Les prescriptions applicables aux opérations sur véhicules et engins électriques ou hybrides.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques interactifs permettant l'actualisation des connaissances.
- Échanges et retours d'expérience sur les pratiques professionnelles des participants.
- Analyse de situations professionnelles et identification des risques.
- Études de cas et exercices en groupe.
- Démonstrations techniques.
- Travaux pratiques sur véhicules, engins ou équipements pédagogiques adaptés.
- Mises en situation correspondant aux indices visés et aux missions des participants.
- Analyse et correction des pratiques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

par mail : adv@alyence-groupe.com ;

ou sur notre site internet www.alyence.com.

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et notions de secours.

B0L – selon indice visé

- Rôle et limites de l'habilitation B0L.
- Identification des risques électriques dans l'environnement du véhicule ou de l'engin.
- Réalisation de travaux d'ordre non électrique dans le respect des prescriptions de sécurité.
- Respect des zones d'environnement et des instructions de sécurité.

BCL – selon indice visé

- Rôle et responsabilités du chargé de consignation.
- Identification du véhicule, de l'engin et des circuits concernés.
- Principes et étapes de la consignation.
- Mise en sécurité du véhicule ou de l'engin.
- Séparation et condamnation.
- Vérification de l'absence de tension.
- Déconsignation et remise à disposition.

B2L et/ou B2VL – selon indices visés

- Rôle, responsabilités et limites du chargé de travaux.
- Analyse des risques et préparation des travaux.
- Organisation et direction des travaux d'ordre électrique.
- Définition et mise en œuvre des mesures de prévention.
- Organisation et surveillance des exécutants.
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension lorsque l'indice B2VL est visé.
- Respect des zones, distances et prescriptions de sécurité.
- Fin des travaux et restitution du véhicule ou de l'engin.

Pratique

- Identification des composants, circuits et sources d'énergie électrique du véhicule ou de l'engin.
- Analyse des risques avant intervention.
- Définition et sécurisation de la zone de travail.
- Choix, contrôle et utilisation des EPI et du matériel de sécurité.
- Mise en application des prescriptions correspondant au(x) indice(s) visé(s).
- Réalisation de travaux d'ordre non électrique pour le B0L.
- Réalisation d'une consignation et d'une déconsignation pour le BCL.
- Préparation, organisation et direction de travaux électriques pour le B2L.
- Mise en situation de travaux au voisinage pour le B2VL.
- Exercices pratiques sur véhicule, engin ou équipement pédagogique adapté.
- Analyse et correction des pratiques professionnelles.

Modalités de suivi

Sans objet – formation réalisée en présentiel.

Moyens pédagogiques

- Projections et supports pédagogiques.
- Exercices individuels et/ou en groupe.
- Livret ou support pédagogique individuel.
- Véhicule, engin électrique ou hybride et/ou équipements pédagogiques permettant la réalisation des exercices pratiques.
- Équipements et matériels nécessaires aux opérations de mise en sécurité et de consignation.
- Équipements de protection individuelle et collective nécessaires aux démonstrations et mises en situation.
- Mises en situation représentatives des opérations professionnelles correspondant au(

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté et pédagogue.

Professionnel passionné et ayant une expérience terrain significative
lui permettant d'illustrer son intervention avec des exemples concrets. Habilitation électrique : véhicules et engins à énergie électrique
embarquée : opérations d'ordre électrique B1XL, B2XL opération batterie

Méthodes et modalités d'évaluation **Nature des travaux demandés**

Sans objet – formation réalisée en présentiel.

- Formation en présentiel
- Évaluation pratique et théorique en fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction du stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées sur site client :

- Mise à disposition d'un véhicule ou engin électrique ou hybride représentatif des opérations réalisées par les participants et permettant la réalisation des exercices pratiques en sécurité.
- Mise à disposition de la documentation technique nécessaire aux opérations.
- Mise à disposition des équipements de protection individuelle et collective nécessaires et adaptés aux opérations concernées.
- Mise à disposition, le cas échéant, des dispositifs et équipements nécessaires aux opérations de consignation.

Modalités d'accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Des adaptations pédagogiques, organisationnelles et/ou matérielles peuvent être étudiées en fonction des besoins du bénéficiaire, sous réserve de leur compatibilité avec les exigences de sécurité liées aux opérations réalisées sur les véhicules et engins électriques ou hybrides.

Nous contacter en amont de la formation afin d'étudier les possibilités d'aménagement.

 Durée	Effectif
14.00 Heures 2 Jours	De 1 à 6 Personnes